

DOC
CA1
EA10
45T13
FRE

CANADA

RECUEIL DES TRAITÉS 1945

N° 13

DÉCLARATION

SUR

L'ÉNERGIE ATOMIQUE

FAITE PAR

LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE,
LE PREMIER MINISTRE DU ROYAUME-UNI

ET LE

PREMIER MINISTRE DU CANADA

A Washington, le 15 novembre 1945



OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1945

~~PLEASE RETURN TO THE SECTION~~
~~REVENIR À LA SECTION DES TRAITÉS~~

ROYAUME DU CANADA

DECLARATION FAITE EN VERTU D'UN ACCORD
PAR LE PRESIDENT DES ETATS UNIS D'AMERIQUE
ET LE PREMIER MINISTRE DU CANADA
LE 12 JANVIER 1945

N° 133-71

DECLARATION

Le 12 janvier 1945, le Président des Etats Unis d'Amérique et le Premier Ministre du Canada ont signé à Washington, D.C., une déclaration relative à la coopération scientifique internationale en matière d'énergie atomique.

Le Président des Etats Unis d'Amérique et le Premier Ministre du Canada ont déclaré que les connaissances scientifiques acquises au cours de la guerre et les méthodes de recherche développées pendant la guerre pourraient constituer une menace aussi grande pour la sécurité nationale de l'Amérique qu'elle l'est pour celle du Canada.

Il a été convenu que les connaissances scientifiques acquises au cours de la guerre et les méthodes de recherche développées pendant la guerre ne seraient divulguées à aucune autre nation sans le consentement préalable des Etats Unis et du Canada. Il a été convenu également que les connaissances scientifiques acquises au cours de la guerre et les méthodes de recherche développées pendant la guerre ne seraient divulguées à aucune autre nation sans le consentement préalable des Etats Unis et du Canada.

Il a été convenu que les connaissances scientifiques acquises au cours de la guerre et les méthodes de recherche développées pendant la guerre ne seraient divulguées à aucune autre nation sans le consentement préalable des Etats Unis et du Canada.

Il a été convenu que les connaissances scientifiques acquises au cours de la guerre et les méthodes de recherche développées pendant la guerre ne seraient divulguées à aucune autre nation sans le consentement préalable des Etats Unis et du Canada.

DECLARATION FAITE EN VERTU D'UN ACCORD
PAR LE PRESIDENT DES ETATS UNIS D'AMERIQUE
ET LE PREMIER MINISTRE DU CANADA
LE 12 JANVIER 1945

ÉNERGIE ATOMIQUE

DÉCLARATION FAITE D'UN COMMUN ACCORD PAR LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS, LE PREMIER MINISTRE DU ROYAUME-UNI ET LE PREMIER MINISTRE DU CANADA

(Traduction)

LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS, LE PREMIER MINISTRE DU ROYAUME-UNI ET LE PREMIER MINISTRE DU CANADA ont émis le communiqué suivant:

1. Nous reconnaissons que l'application des récentes découvertes scientifiques à l'art et à la pratique de la guerre a mis à la disposition de l'humanité des moyens de destruction jusqu'ici inconnus, contre lesquels il ne saurait y avoir de défense militaire suffisante, et dont aucune nation ne saurait en fait avoir le monopole.

2. Nous désirons souligner que l'obligation de découvrir le moyen d'assurer que les nouvelles découvertes serviront au bien de l'humanité et non pas à sa destruction n'incombe pas uniquement à nos nations mais à tout le monde civilisé. Les progrès que nous avons accomplis dans la production et l'emploi de l'énergie atomique exigent, néanmoins, que nous prenions l'initiative en l'espèce. Nous nous sommes, en conséquence, réunis pour étudier la possibilité de prendre des mesures d'ordre international:

a) pour empêcher l'emploi de l'énergie atomique à des fins de destruction; et

b) pour faire servir les progrès scientifiques récents et à venir, notamment l'emploi de l'énergie atomique, à des fins pacifiques et humanitaires.

3. Nous nous rendons compte que la seule protection absolue du monde civilisé contre l'emploi funeste des connaissances scientifiques consiste à éviter la guerre. Aucun système de sauvegardes qu'on puisse imaginer ne saurait de lui-même garantir le monde contre la production d'armes atomiques par une nation résolue de recourir à l'agression. Nous ne saurions non plus fermer les yeux sur la possibilité de l'invention d'autres armes ou de nouvelles méthodes de guerre qui pourraient constituer pour la civilisation une menace aussi grande que l'usage militaire de l'énergie atomique.

4. En tant que représentants des trois pays qui possèdent les connaissances indispensables pour faire usage de l'énergie atomique, nous déclarons pour commencer que nous sommes prêts, à titre de première contribution, et sous réserve de complète réciprocité, à échanger avec toute nation, pour des fins pacifiques, les renseignements scientifiques fondamentaux, les hommes de science et les ouvrages scientifiques.

5. Nous croyons qu'il faut mettre le fruit des recherches scientifiques à la portée de toutes les nations, et que la liberté de poursuivre des recherches et le commerce libre des idées sont indispensables à l'avancement de la science. C'est en application de ce principe que les renseignements scientifiques fondamentaux essentiels au développement de l'énergie atomique pour des fins pacifiques ont

déjà été mis à la disposition de l'univers. C'est notre intention d'agir de même pour tous autres renseignements de même nature que nous pourrions éventuellement obtenir. Nous formons l'espoir que les autres nations adopteront la même ligne de conduite, créant par là une atmosphère de confiance mutuelle propre à faire fleurir l'entente et la coopération politiques.

6. Nous avons étudié l'opportunité de révéler tous les détails scientifiques concernant l'application industrielle pratique de l'énergie atomique. L'exploitation militaire de l'énergie atomique repose, en grande partie, sur les mêmes méthodes et procédés de transformation qu'exigent les applications industrielles.

Nous ne sommes pas convaincus que la divulgation des renseignements spéciaux concernant l'application pratique de l'énergie atomique avant qu'on ait pu imaginer un système de sauvegarde acceptable pour toutes les nations, efficace, réciproque et qu'on puisse faire respecter, contribuerait à la solution pratique du problème de la bombe atomique. Nous croyons, au contraire, qu'elle pourrait produire l'effet opposé. Nous sommes, toutefois, disposés à partager avec les autres Nations Unies, sous réserve de réciprocité, tous les renseignements concernant l'application industrielle pratique de l'énergie atomique dès qu'on aura pu trouver des sauvegardes efficaces et qu'on peut faire appliquer contre l'emploi qu'on pourrait faire de cette énergie à des fins de destruction.

7. Afin d'acquérir le moyen le plus efficace d'éliminer entièrement l'usage de l'énergie atomique pour des fins de destruction et d'en favoriser l'usage le plus étendu pour des fins industrielles et humanitaires, nous sommes d'avis qu'une commission relevant de l'Organisation des Nations Unies et chargée de lui soumettre des recommandations devrait être créée dans le plus bref délai possible.

La Commission devrait recevoir instruction de se mettre au travail avec la plus grande diligence et être autorisée à soumettre de temps à autre des recommandations touchant les différentes phases de son travail.

La Commission devrait, notamment, faire des propositions spécifiques en vue:

- a) de généraliser l'échange entre toutes les nations des renseignements scientifiques fondamentaux pour des fins pacifiques;
- b) de régir l'énergie atomique dans la mesure nécessaire pour assurer qu'elle ne servira qu'à des fins pacifiques;
- c) d'éliminer des armements nationaux les armes atomiques et toutes les autres armes importantes propres à causer la destruction en masse;
- d) d'assurer, par un système d'inspection et par d'autres moyens, des garanties efficaces pour la protection des Etats adhérents contre les risques de violations et d'échappatoires.

8. Le travail de la Commission devrait s'effectuer par étapes séparées, l'heureux parachèvement de chacune engendrant dans le monde la confiance nécessaire avant d'entreprendre l'étape suivante. Pour plus de précision, on estime que la Commission pourrait consacrer tout d'abord son attention à un vaste échange de savants et de renseignements scientifiques, puis, en second lieu, à l'acquisition d'une connaissance parfaite des ressources naturelles et des matières premières.

9. Instruites du résultat terrible de l'application de la science à la destruction, toutes les nations se rendront compte plus que jamais encore du besoin urgent et impérieux de maintenir le règne du droit parmi les nations et de bannir le fléau de la guerre de la terre. C'est ce à quoi on ne parviendra qu'en appuyant de tout cœur l'Organisation des Nations Unies, en consolidant et en

accroissant son autorité, créant ainsi les conditions de confiance mutuelle qui permettront à toutes les nations de se consacrer aux arts de la paix. C'est notre ferme intention de travailler sans réserve à atteindre ces fins.

En la ville de Washington,
A la Maison Blanche,
Ce 15 novembre 1945.

Le Président des Etats-Unis,
HARRY S. TRUMAN.

Le Premier Ministre de Grande-Bretagne,
C. R. ATTLEE,

Le Premier Ministre du Canada,
W. L. MACKENZIE KING.

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01027843 3

DOCS
CA1 EA10 45T13 FRE
Canada. Premier Ministre
Déclaration sur l'énergie atomique
faite par le Président des
Etats-Unis d'Amérique, le Premier
Ministre du Royaume-Uni et l
.B4317117